Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260302-D_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt - six le lundi 02 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 23 février 2026.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR, Lénaïg HEMON, Fabrice JAOUEN
Claude KERANGUYADER a été élu secrétaire de séance

D.2026-09 – Chantier MAM – Lot n°2 démolition/gros œuvre – Avenant n°1

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une ancienne ferme en maison d'assistantes maternelles, le lot n°2 démolition/gros œuvre a été attribué à l'entreprise LA CARHAISIENNE DE CONSTRUCTION par délibération 2025-11 du 11 mars 2025.
Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :
L'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n°2 d'un montant de : 12 903.05**€** HT soit 15 483.66€ TTC

Portant sur : se référer à l'avenant partie « D- objet de l'avenant »

Marché de base	131 823.21€ HT	158 187.85€ TTC
Avenant n°1	+ 12 903.05€ HT	+ 15 483.66€ TTC
Nouveau montant de marché	144 726.26€ HT	173 671.51€ TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE l'avenant proposé par M. Le Maire
AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles liées à intervenir

Le secrétaire de séance,
Claude KERANGUYADER

Le 04 mars 2026
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.